



Plage des Célestins

Baignade du 1^{er} juillet au 31 août 2015

Les nouvelles Promenades et Plages du Lac d'Allier prolongent sur 1,5 km l'Esplanade du Lac d'Allier. Entre la Rotonde et la Plage des Célestins, elles sillonnent les Parcs Napoléon III et Kennedy en partie haute et surplombe le Lac d'Allier. En partie basse, elles offrent au bord de la rivière un parcours entièrement réaménagé, esthétique et respectueux de la nature, dédié à la détente et aux loisirs.

Un premier réaménagement avait permis en 2007 la réouverture à la baignade, Plage des Célestins. Avec la nouvelle promenade, c'est un espace totalement rénové et embelli qui s'ouvre désormais sur la plage : pataugeoire et aire de jeux, structure de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans (*toboggan, filet à grimper...*), terrain de basket, playground (25m x 12m) pour le beach-volley ou le beach-soccer, jeu d'eau, cabines de plage, pontons, douche extérieure, poste de surveillance, borne fontaine, buvette, location de transats, table basse et parasol, tables de pique-nique...

Le Bar de la Plage est ouvert tout l'été !



☛ La plage est accessible aux personnes à mobilité réduite : tapis d'accès à l'eau, sanitaire adapté...

La qualité de l'eau

Des prélèvements hebdomadaires sont effectués et analysés par le Laboratoire Départemental d'Yzeure. Les résultats sont communiqués par l'Agence Régionale de Santé (ex- DDASS) avant chaque week-end. Afin d'être réactif, tant pour l'éventuelle fermeture de la baignade, que pour sa réouverture, les services de la Ville effectuent des prélèvements complémentaires tous les après-midi (du lundi au vendredi), analysés grâce à un procédé reconnu internationalement (*procédé Colliert 18*), assurant un résultat 18h plus tard (*affiché le lendemain matin*).

Contacts presse

VILLE DE VICHY /
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
Dominique Lagrange
04 70 30 17 02

Marie-Bénédicte Reynard
04 70 30 55 12
communication@ville-vichy.fr

www.ville-vichy.fr

OFFICE DE TOURISME ET DE
THERMALISME

Franck Chavaillon / Philippe Gendre /
Céline Lescoche
04 70 98 71 94

c.lescoche@ville-vichy.fr

www.vichydestinations.com

La baignade surveillée

Pour le 9^{ème} été, la baignade est autorisée à la Plage des Célestins. Du 1^{er} juillet au 31 août, la baignade sera surveillée tous les jours de **11 heures à 19 heures**, par des équipes qualifiées (*surveillants titulaires du B.N.S.S.A. Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique*).

La zone de baignade autorisée s'étend, au niveau de la Plage des Célestins où le courant est très faible, sur **70 mètres de long, 25 mètres de large et au maximum 1,80 mètre de profondeur** avec un **petit bain pour les enfants** (30 x 12 m et profond de 0,60 m maximum).

En cas de conditions climatiques défavorables ou de problème de qualité des eaux, la baignade peut être interdite. Elle demeure interdite hors de cette zone de baignade et en dehors des heures de surveillance.

Les conditions de baignade sont indiquées par la couleur du drapeau hissé sur le mât :

- **drapeau vert** : baignade autorisée et absence de danger particulier
- **drapeau jaune orangé** : baignade dangereuse mais surveillée
- **drapeau rouge** : baignade strictement interdite

Si **aucun drapeau** n'est hissé sur le mât, la zone est **interdite à la baignade** car non

surveillée.